

Choisir d'adhérer au CAUE de la Savoie, c'est :

Soutenir des actions en faveur de la qualité du cadre de vie architectural, urbanistique et environnemental dans le respect des principes du développement durable.

Dans ce cadre vous pourrez :

■ **bénéficiaire de conseils personnalisés et d'accompagnement préalables** à vos projets d'aménagement et de développement,

■ **bénéficiaire d'informations, de publications et autres veilles, de visites organisées** par le CAUE...

■ **soutenir les actions du CAUE** au plus près des territoires et de tous les publics (particuliers, scolaires, collectivités...).

BARÈME DES ADHÉSIONS

Communes

<input type="checkbox"/> Moins de 500 habitants	60 €
<input type="checkbox"/> de 500 et 1.000 habitants	100 €
<input type="checkbox"/> de 1.000 à 2.500 habitants	180 €
<input type="checkbox"/> de 2.500 et 5.000 habitants	280 €
<input type="checkbox"/> de 5.000 à 10.000 habitants	550 €
<input type="checkbox"/> Au delà de 10.000 habitants	1 100 €

Intercommunalités

<input type="checkbox"/> Jusqu'à 10.000 habitants	550 €
<input type="checkbox"/> de 10.000 à 20.000 habitants	1 100 €
<input type="checkbox"/> de 20.000 à 40.000 habitants	1 650 €
<input type="checkbox"/> Au delà de 40.000 habitants	2 200 €

Professionnels, organismes départementaux, établissements scolaires, universités, associations...

<input type="checkbox"/> Tarif unique	60 €
---------------------------------------	------

Particuliers, étudiants, retraités

<input type="checkbox"/> Tarif unique	20 €
---------------------------------------	------

Pour les communes et EPCI se référer au dernier recensement

L'équipe

Le CAUE de la Savoie assure, dans le cadre de la loi sur l'architecture, ses missions à travers les diverses interventions d'une équipe pluridisciplinaire qui fonde le dialogue avec tous les acteurs du cadre de vie et du développement local (élus, agents des collectivités, techniciens, artisans, personnes ressources, particuliers, scolaires ...) tenant compte de l'identité spécifique du territoire savoyard.

Directrice

♦ Delphine Pichon ♦ urbaniste

Secrétariat

♦ Emmanuelle Cossi ♦ secrétaire en charge du site internet, de la diffusion des informations et en appui/soutien à l'équipe et direction

Documentaliste

♦ François Laborde ♦ animateur du centre de ressources

Chargés de missions

♦ Pauline Bosson ♦ urbaniste / animation et coordination des actions de sensibilisation

♦ Hervé Dubois ♦ architecte / missions d'appui aux territoires : patrimoine – équipements scolaires – bibliothèques – requalification urbaine – jury de concours

♦ Cathy Le Blanc ♦ architecte / animation et coordination de la consultance architecturale et de l'observatoire photographique de paysages en Savoie

♦ Cédrik Valet ♦ socio-ethnologue / missions d'appui aux territoires : urbanisme – équipements publics – démarches participatives

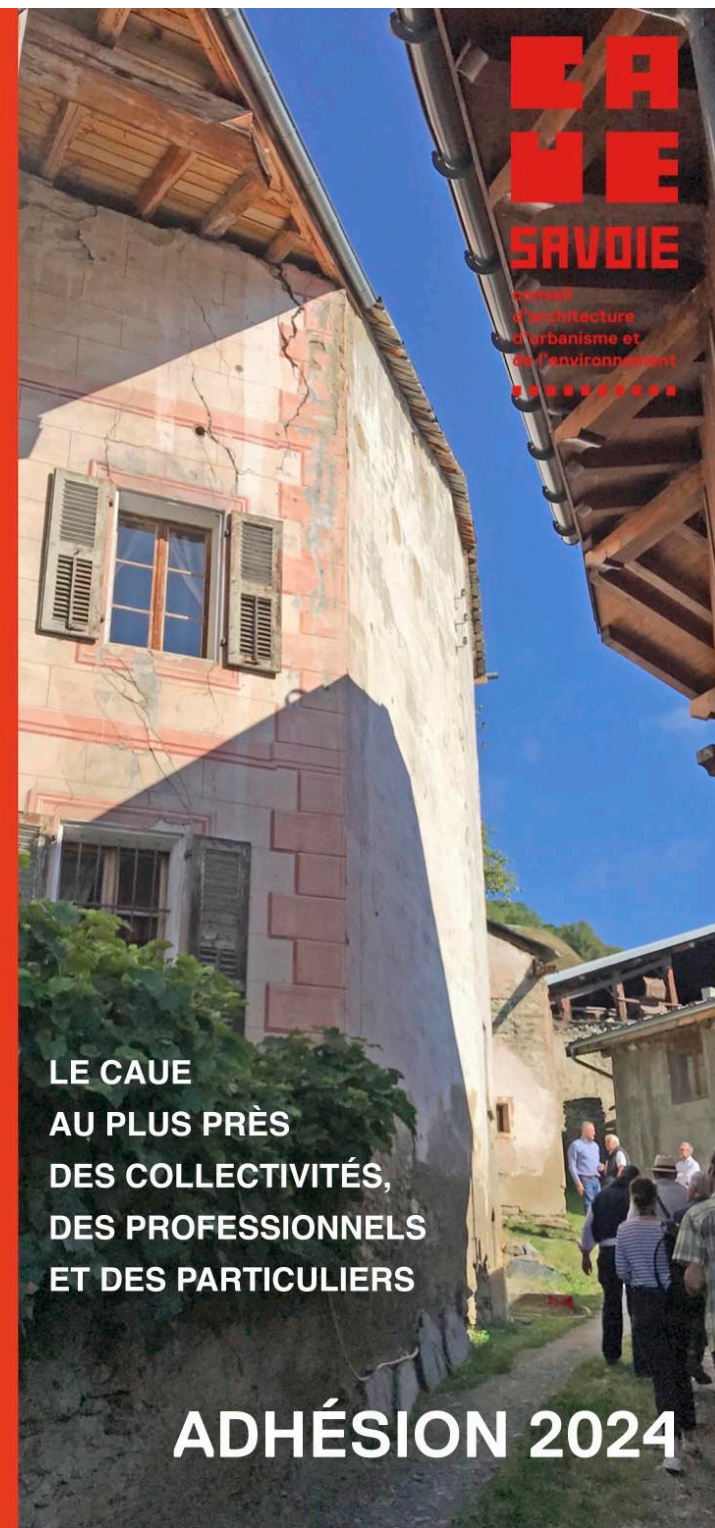


Crédits photographiques : CAUE de la Savoie

couverture : Ferme de Villarivon-Les Chapelles – visite de chantier – 2023 – architecte : Archipat

ci-dessus : "Le bois, ça vous branche" – massif des Bauges – 2022

page intérieure : visite-découverte Trame Verte & Bleue dans le Marais de Chautagne – 2022



LE CAUE
AU PLUS PRÈS
DES COLLECTIVITÉS,
DES PROFESSIONNELS
ET DES PARTICULIERS

ADHÉSION 2024



Qu'est-ce que le CAUE de la Savoie ?

La loi sur l'architecture de 1977 a créé les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, organismes départementaux, qui assument des missions de service public dans une dynamique d'expertise et avec un esprit associatif.

En Savoie, le CAUE a été mis en place en juin 1978, par une délibération du Conseil général. Il est géré par un conseil d'administration où sont représentés des élus, les services de l'Etat, des organismes professionnels et les acteurs de l'aménagement. Sa présidente est Annick Cressens, Conseillère départementale du canton d'Ugine.

Le CAUE de la Savoie a pour préoccupation première la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnemental, ce qui le conduit de façon transversale à exercer quotidiennement les missions suivantes : conseiller, former, informer, sensibiliser

Il participe à la solidarité territoriale entre espaces urbains et ruraux, entre acteurs publics et privés, assurant un conseil indépendant, proposant un apport de compétences pluridisciplinaires et une expérience de terrain forte de plus de 40 ans d'accompagnement.

C'est un lieu de ressource et de dialogue unique entre les représentants de l'Etat, les élus, les maîtres d'œuvre privés, les professionnels du cadre de vie et la société civile, qui, grâce à son approche pluridisciplinaire, son analyse et le traitement des problématiques posées, est une force de conseil à l'échelle départementale.

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public... »

Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture – Article 1

Le CAUE est une structure d'appui au territoire proposant aux collectivités adhérentes au travers de ses 4 missions fondamentales de :



CONSEILLER... les territoires adhérents sur la base de 3 jours d'appui gratuits par an, pouvant via convention déboucher sur une démarche d'accompagnement dans leurs projets et réflexions, s'appuyant sur la transversalité de ses missions, sa connaissance du territoire et des acteurs locaux.



SENSIBILISER... en prenant le temps d'échanger, communiquer, ouvrir au débat participatif, proposer des formats de visites adaptés, balades urbaines, lecture de paysage, mettant à disposition des expositions, organisant des conférences, ateliers, résidences d'architecte, appel à idées...



INFORMER... via notre site internet, centre de ressource et photothèque, les Chartes Architecturales et Paysagères en phase de révision et l'observatoire photographique de paysages en Savoie (OPPS) qui contribuent à une meilleure connaissance des composantes et particularités des 7 territoires en Savoie.



FORMER... en proposant des temps de formations à destination des élus, techniciens et professionnels sur la base de modules adaptés à la demande et besoins des territoires afin d'aider à la compréhension des projets et problématiques, en collaboration avec des partenaires institutionnels et professionnels.

Bulletin d'adhésion 2024

Commune, intercommunalité, professionnel, particulier
Nom ou raison sociale

Adresse

Téléphone

E-mail

Montant de l'adhésion €

Le versement de votre adhésion est à effectuer par mandat administratif ou par chèque bancaire à l'ordre du CAUE de la Savoie.

Règlement sur présentation d'un mémoire

RGPD – en renseignant ce bulletin d'adhésion, le CAUE de la Savoie sera amené à collecter des données personnelles afin d'assurer la bonne organisation de la gouvernance de l'association. Les informations recueillies seront stockées 5 ans à compter de la dernière prise de contact avec le CAUE de la Savoie, est strictement limité au personnel du CAUE, habilité à les traiter. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers, aux libertés et au Règlement Européen n°2016/679 sur la protection des données personnelles (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant en nous contactant à l'adresse : caue@cauesavoie.org

Je suis d'accord

Fait à **le** / / **2024**
Signature / cachet de la collectivité ou de la structure

À retourner au :

CAUE de la Savoie

25 Rue Jean Pellerin – CS 42632

73026 CHAMBERY cedex

Tél : 04 79 60 75 50 – email : caue@cauesavoie.org

Domiciliation bancaire du CAUE de la Savoie :

Crédit Agricole des Savoie – 2, place du Château – 73000 CHAMBERY

RIB : 18106 00810 85476498050 53

IBAN : FR76 1810 6008 1085 4764 9805 053

BIC : AGRIFRPP881

SIRET : 330 274 234 00062

APE : 7111Z